

Termes de référence du Strategic Advisory Group (SAG)

1. Contexte de création

Le Strategic Advisory Group (SAG) est un groupe d'agences et institutions qui font partie du Cluster Abri/CCCM qui vise à définir la direction stratégique du cluster, les priorités générales et assurer le plaidoyer, en soutien à la coordination au niveau national, dans le cadre de la crise en Centrafrique affectant le sud du Tchad.

La mise en place du SAG intervient dans le cadre de la définition et la mise en œuvre d'une stratégie pour le secteur Abri/CCCM aux niveaux national et local

2. Définition et composition du SAG

Qu'est-ce que le SAG ?

Le SAG est le groupe de conseil stratégique du secteur Abri/CCCM intégrant le Gouvernement, les partenaires de gestion des sites, les bailleurs de fonds, ainsi que l'OIM et le HCR et qui vise au renforcement de la coordination entre les acteurs qui le constituent.

- 1 Représentant du Ministère de Santé et de l'Action sociale représentant également le Comité de Coordination d'Urgence (CCU)
- 1 Représentant des organisations mandatés pour la gestion et coordinations des sites (ADES, SECADEV, Croix Rouge Tchadienne), alternativement et en fonction de l'agenda
- Le Coordinateur du Cluster/Co-facilitateur du Cluster
- 1 Représentant de la CNARR
- 1 Représentant du HCR
- 1 Représentant de l'OIM
- 1 Représentant des Bailleur de fonds, alternativement et fonction agenda
- 1 Représentant d'une ONG internationale, alternativement et fonction agenda

D'autres partenaires pourront être appelés à participer au SAG, en fonction de l'agenda

Composition du SAG

Le Ministère de Santé de l'Action Sociale/Comité de Coordination d'Urgence (CCU)
Agences gestionnaires des sites : Croix-Rouge Tchadienne, Secadev, Ades
Coordination du Cluster: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en tant qu'Agence Coordinatrice et Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) en tant qu'Agence co-facilitatrice

La Commission Nationale pour l'Accueil des Réfugiés et Retournés (CNARR)
La communauté de bailleurs de Fonds (ECHO, DDC, BPRM)
ONG internationale (à valider)

Note : Etant entendu que seront membres du SAG toutes les agences impliquées dans la gestion, la coordination et l'administration des camps, si de nouveaux partenaires venaient à occuper ces fonctions ou à remplacer des agences qui les occupent actuellement, ils feraient partie de facto du SAG.

3. Objectifs du SAG

Objectif général

Renforcer la coordination entre les agences en charge de l'administration, la coordination et la gestion des sites, définir la stratégie d'abri et de transition vers des solutions durables au sein du secteur abri/CCCM.

Objectifs spécifiques

- Identifier conjointement les priorités stratégiques du secteur Abri/CCCM et définir des orientations communes, en accord avec le plan de Réponse Global du Gouvernement
- Harmoniser les outils de gestion de l'information afin d'identifier au plus vite les lacunes et les priorités en matière d'abris et gestion/coordination des sites
- En fonction des besoins, définir et mettre en place des Groupes de Travail tels (gestion de l'information, enregistrement, NFI, solutions durables...)
- Veiller à la poursuite et au renforcement des réalisations communes et à la bonne mise en œuvre des stratégies conjointes (renforcement des capacités en matière d'abri et CCCM, élections et fonctionnement des comités des sites, gestion des mouvements de populations des sites de transit vers les sites temporaires, y compris leur enregistrement et collecte de certaines données)
- Assurer un plaidoyer commun pour combler les lacunes identifiées dans le secteur abri/CCCM.

4. Fonctionnement du SAG

- Le SAG se réunira mensuellement pour discuter de points de coordination à l'ordre du jour, définis préalablement par les deux Agences co-lead du Cluster ou ses membres pour répondre à des questions urgentes.
- Ce groupe de travail, dont les membres ne devraient pas dépasser le nombre de 8 personnes pour des raisons d'efficacité, peut être facilité par le Coordinateur du Cluster ou, en son absence, par son Co-facilitateur et co-présidé de préférence par le représentant du Gouvernement.
- Les membres du SAG seront appelés à se réunir par le Coordinateur du Cluster et en fonction des besoins.
- Les réunions seront agendées et planifiées par consensus

- Les décisions prises par le SAG doivent être dans la mesure du possible être prise sur la base d'un consensus.
- Les décisions seront rapportées dans une minute de réunion qui sera partagée avec les membres du Cluster Abri/CCCM et sur le site web

5. Termes de référence

- S'accorder sur la composition du Strategic Advisory Group (SAG)
- Elaboration et validation des Termes de Reference par les membres du Cluster Abri/CCCM
- Elaborer et s'accorder sur le cadre stratégique du Cluster; assurer une complémentarité avec les objectifs et plans gouvernementaux
- Formuler et valider la stratégie du cluster abri/CCCM et assurer le suivi et son application de la part des membres du Cluster
- Etablir des Groupes de Travail globaux (tels que NFI et Standard Abri) en fonction des besoins, dont les TdR sont validés par le SAG; assurer une représentation au sein de ces groupes; assurer des résultats vérifiables; désactiver ces groupes de travail s'ils n'ont plus pertinence à être maintenus
- Il est de la responsabilité du Coordinateur du Cluster d'assurer que les décisions et recommandations et les messages de plaidoyer du SAG soient portées à l'attention des autorités compétentes, partagées lors des réunions de coordinations, reflétées dans les rapports du Cluster et partagées publiquement (ICC-CCU-HCT)
- Assurer la prise en compte des questions transversales au sein de la coordination inter-cluster